

Mise en ligne : 3 mai 2014.
Dernière modification : 5 septembre 2017.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOIS DE BOUCHAGE, LAM-GIO

Société nouvelle
Société Indochinoise de Bouchage
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 31 janvier 1926)

Les statuts ont été publiés par *France-Indochine* [Daurelle] de la Société Indochinoise de Bouchage, ayant principalement pour objet l'exploitation directe ou indirecte en Extrême-Orient, et plus particulièrement en Indochine, de tous procédés de bouchage et d'estampage, la création ou l'acquisition et l'exploitation de tous établissements industriels, à cet effet, la fabrication et le commerce des objets fabriqués.

Capital 300.000 fr. ; siège social Hanoï, 64, rue Jean-Dupuis [= siège des Éts Daurelle] ; premiers administrateurs : MM. [René] Daurelle [SACRIC, Minière de Pac-Lan, *France-Indochine*, etc.], Hillier, Henry, Laurans [Bq comm^{ale} afric., SIEMA (mines d'or de Bong-Miu)], Gaertner et [Charles] Mazet [échetier à l'*Avenir du Tonkin*, correspondant à Paris du *Courrier d'Haïphong*, directeur de *France-Indochine* à Hanoï, administrateur délégué des Charbonnages de Tuyên-Quang].

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1926)

M. René Daurelle vient de créer la Société indochinoise de bouchage qui a pour objet l'exploitation de tous procédés de bouchage et d'estampage, la création ou l'acquisition et l'exploitation de tous établissements industriels à cet effet, la fabrication et le commerce des objets fabriqués. Le siège social en est fixé à Hanoi, 64, rue JeanDupuis, et le siège administratif à Paris, 17, rue Rodier.

Le capital est de 300.000 francs, divisé en 3.000 actions de 100 francs ; le conseil est autorisé à le porter à 500.000 francs.

Le premier quart des actions est seul appelé.

Sur les bénéfices, 5 % servent à constituer le fonds de réserve légale, puis il est prélevé la somme nécessaire pour donner un dividende de 8 % aux actions ; 10 % reviennent au conseil d'administration qui dispose du solde de bénéfice selon la volonté de l'assemblée générale.

Les premiers administrateurs sont MM. René Daurelle, Jean Hillier, Eugène Henry, Paul Laurans, Hugo Gaertner et C. Mazet.

SOCIÉTÉ INDOCHINOIS DE BOUCHAGE
(en liquidation)
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 300.000 francs
SIÈGE SOCIAL : LAM-GIO
Avis de convocation
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 mai 1939)

Les actionnaires de la Société indochinoise de bouchage, société anonyme au capital de 300.000 francs en liquidation après dissolution par anticipation décidée par délibération d'une assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires en date du 30 novembre 1935, sont convoqués en assemblée générale au n° 158, quai Clemenceau à Hanoi, pour le 10 juin 1939, à dix heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de liquidation ;
Quitus à donner au liquidateur.

Le liquidateur, J

Signé : Jean BAFFELEUF

Les dépôts d'actions pour assister à cette assemblée ou s'y faire représenter seront reçus chez la Société agricole financière industrielle et minière de l'Indochine [SAFIMIC], 158, quai Clemenceau, Hanoï, jusqu'au 9 juin, à 17 heures.

(*Journal officiel* du 10 mai 1939)
